

REPUBLICQUE DU BENIN

-----&amp;&amp;-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&amp;&amp;-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&amp;&amp;-----

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel, militaire et étranger dans  
l'Ordre du Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait de relevé n°26 des décisions prises par le conseil des ministres en sa séance du jeudi 16 août 2012 et la lettre n°1978/MISPC/DGPN/SP-C du 24 juin 2013 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin 

# DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés et promus à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du mercredi 08 juillet 2013, date de leur réception dans l'ordre, les coopérants techniques français de sécurité intérieure dont les noms suivent :

**Au grade de commandeur :**

- Monsieur le Colonel Fabrice TALOCHINO.

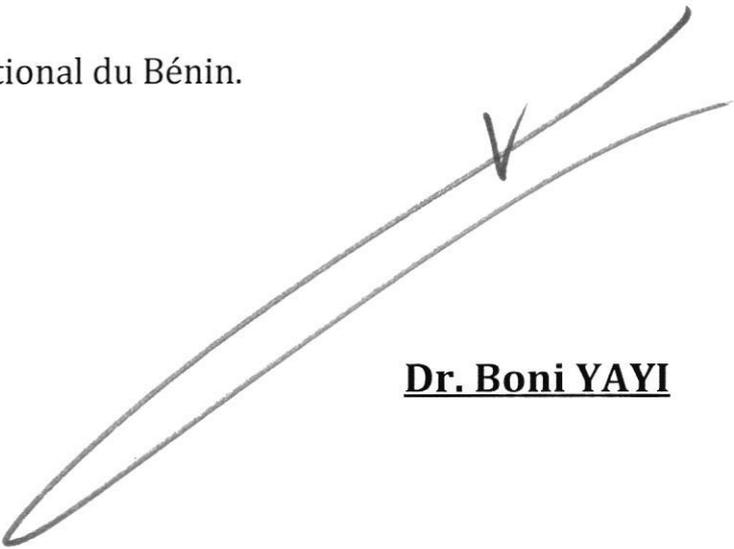
**Au grade d'Officier :**

- Monsieur le capitaine Patrice FERRANDO.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au journal officiel.

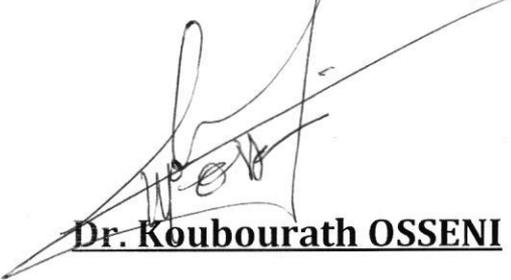
*Fait à Cotonou, le 14 janvier 2014*

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 02. ✓